



**KPMG SA**  
14 avenue des Droits de l'Homme  
ZAC du Champ Chardon  
45000 Orléans

*Chambre Régionale de Métiers  
et de l'Artisanat du Centre Val de  
Loire*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre Val de Loire  
28 Rue du Faubourg de Bourgogne 45000 ORLEANS

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
14 avenue des Droits de l Homme  
ZAC du Champ Chardon  
45000 Orléans

## **Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre Val de Loire**

28 Rue du Faubourg de Bourgogne 45000 ORLEANS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre Val de Loire,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 11 juin 2021

KPMG SA

Benoit Blais

Commissaire aux comptes

## Bilan consolidé 2020

BILAN ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissement	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Droit au bail				
Autres	331 243,04 €	307 070,74 €	24 172,30 €	46 401,66 €
Logiciel CF	8 946,32 €	8 946,32 €		
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique				
Autres	68 903,58 €	38 970,02 €	29 933,56 €	22 273,34 €
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Dépréciation des immobilisations (amortissement pour ordre)				
Sous total	409 092,94 €	354 987,08 €	54 105,86 €	68 675,00 €
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et autres formes de participation			667,72 €	667,72 €
Autres				
<b>TOTAL I</b>			<b>54 773,58 €</b>	<b>69 342,72 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Apports</b>		
Dotations initiales	300 000,00 €	300 000,00 €
Dons et legs en capital		
Affectation		
<b>Réserves</b>		
Autres réserves (réserves facultatives)	39 636,74 €	39 636,74 €
Dépréciation de l'actif (à déduire)		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) CRMA	-154 239,20 €	40 128,80 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) Conseil Formation	325 308,43 €	-330 711,74 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte) CRMA	256 690,92 €	-194 368,00 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte) Conseil Formation	133 588,18 €	832 482,98 €
Subventions d'investissement		214 443,11 €
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		-205 160,10 €
<b>TOTAL I</b>	<b>900 985,07 €</b>	<b>696 451,79 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	132 161,11 €	124 691,92 €
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Provisions pour risques	176 462,81 €	
<b>TOTAL II</b>	<b>308 623,92 €</b>	<b>124 691,92 €</b>
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts	59 155,22 €	42 999,34 €
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales		
Comptes courants créditeurs		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Fournisseurs	1 430 735,61 €	902 583,36 €
Fournisseurs d'immobilisations		
Personnels et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	400 846,43 €	373 193,63 €
Etat et autres collectivités publiques	98 055,65 €	80 105,08 €
Autres dettes du CF (dont Dossiers en attente de règlement)	205 645,82 €	133 080,95 €
Conseil de la formation - Excédent à reverser au Trésor Public		
<b>REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	118 607,35 €	16 500,00 €
Produits constatés d'avanceCF		678 620,69 €
<b>TOTAL III</b>	<b>2 313 046,08 €</b>	<b>2 227 083,05 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>3 522 655,07 €</b>	<b>3 048 226,76 €</b>

BILAN ACTIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Stocks</b>		
<b>Créances</b>		
Avance sur acquisition immobilisation		
Clients et comptes rattachés	417 106,66 €	527 231,69 €
Personnel et comptes rattachés		121,80 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		847 160,60 €
Etat et autres collectivités publiques	914 592,58 €	847 160,60 €
Autres créances	287,55 €	4 600,80 €
Créances entités publiques CF	276 979,77 €	111 370,20 €
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		5 000,00 €
<b>Disponibilités</b>		
Comptes courants CRMA	1 266 423,91 €	239 544,98 €
Caisse	954,42 €	1 092,87 €
Compte courant Conseil Formation	563 354,33 €	1 072 813,57 €
<b>REGULARISATIONS</b>		
Charges constatées d'avance CF	671,14 €	129 289,11 €
Charges constatées d'avance	27 511,13 €	40 658,42 €
<b>TOTAL II</b>	<b>3 467 881,49 €</b>	<b>2 978 884,04 €</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des obligations		
<b>TOTAL III</b>		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III+IV)</b>	<b>3 522 655,07 €</b>	<b>3 048 226,76 €</b>

3 522 655,07 €

Groupe de comptes	Intitulé des comptes	Réalizations 2019 consolidé	Budget rectifié 2020 consolidé	Réalizations 2020			Commentaires	Réalizations 2020				
				Conseil Formation (avant retraitement)	Fonctionnement CRMA	Consolidé après retraitement des comptes réciproques		Budget propre CRMA	Conseil Formation	Flux entrants Flux sortants	Total	
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>												
706-708	Prestations de services	1 270 400,04 €	1 368 478 €		1 289 131,33 €	1 289 131,33 €		4 114 €		1 285 017 €	1 289 131 €	
741	Subventions d'exploitation - Etat	69 068,00 €	45 000 €		40 293,42 €	40 293,42 €		0 €		40 293 €	40 293 €	
744	Subventions d'exploitation - Collectivités	1 543 907,81 €	1 744 940 €		1 721 803,17 €	1 721 803,17 €		198 146 €		1 523 657 €	1 721 803 €	
748	Subventions d'exploitation - Autres	40 513,16 €	)		35 485,38 €	35 485,38 €		35 485 €			35 485 €	
757	Taxe pour frais de C(R)MA-	6 489 549,00 €	6 793 222 €		6 793 222,00 €	6 793 222,00 €		2 224 877 €		5 155 804 €	7 380 681 €	
757	TFCMA ME	518 831,00 €	583 766 €		587 459,00 €	587 459,00 €		0 €	1 136 093 €		1 136 093 €	
757	Contribution départementale	1 083 803,10 €	733 000 €	1 136 093,40 €		1 136 093,40 €		0 €	0 €		0 €	
757	Contribution départementale ME	231 079,70 €	132 000 €			0,00 €		0 €	0 €		0 €	
757	Divers autres produits	555 177,00 €	0 €			0,00 €		0 €	0 €		0 €	
7583	Annulation CAP	3 480,72 €	0 €			0,00 €		0 €	0 €		0 €	
758	Autres produits	90 852,92 €	97 500 €		93 399,30 €	93 399,30 €		195 €		93 204 €	93 399 €	
777	Subventions virées au CR	660,00 €	550 €		9 283,01 €	9 283,01 €		9 283 €			9 283 €	
781	Reprise sur provisions	100 448,03 €	124 700 €		124 691,92 €	124 691,92 €		124 692 €			124 692 €	
791	Transfert de charges	2 235,16 €	30 400 €		107 496,66 €	31 810,85 €		107 497 €			107 497 €	
<b>TOTAL des PRODUITS d'EXPLOITATION</b>		<b>12 000 005,64 €</b>	<b>11 653 556 €</b>	<b>1 136 093,40 €</b>	<b>10 802 265,19 €</b>	<b>11 862 672,78 €</b>		<b>2 704 289 €</b>	<b>1 136 093 €</b>	<b>8 097 976 €</b>	<b>11 938 359 €</b>	
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>												
606	Achats fournitures	20 818,09 €	85 400 €	579,05 €	78 305,53 €	78 305,53 €		73 911 €	579 €	4 395 €	78 885 €	
610	Services extérieurs	542 726,67 €	643 700 €	4 583,20 €	574 958,21 €	575 282,73 €		501 938 €	4 583 €	73 020 €	579 541 €	
620	Autres services extérieurs	475 556,21 €	596 080 €	30 386,54 €	379 426,90 €	408 152,70 €		326 168 €	30 387 €	53 258 €	409 813 €	
630	Impôts, taxes et versements assimilés	9 997,31 €	500 €	136 862,84 €	209,38 €	137 072,22 €		209 €	136 863 €		137 072 €	
641	Rémunération du personnel											
645	Charges sociales	2 296 041,37 €	2 401 933 €	5 709,84 €	2 383 563,96 €	2 321 745,04 €		1 283 290 €	5 710 €	1 100 274 €	2 389 274 €	
641-642	Indemnités CP	49 718,84 €	0 €		10 497,00 €	10 497,00 €		10 497 €			10 497 €	
648	Indemnités COVID+ Transport		0 €		13 761,00 €	13 761,00 €		13 761 €			13 761 €	
651	Redevances conces. Licences, logiciels	65 568,73 €	0 €		850,99 €	850,99 €		851 €			851 €	
653	Vacations élus	66 203,47 €	80 000 €	1 658,57 €	75 602,31 €	75 602,30 €		75 602 €	1 659 €		77 261 €	
654	Créances irrécouvrables	80,00 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0 €			0 €	
655	URSSAF Elus	20 587,96 €	24 000 €		23 850,82 €	23 850,82 €		23 851 €			23 851 €	
65611	Reversement CF Gestion des entreprises	907 208,30 €	762 400 €	804 668,92 €		804 668,92 €		0 €	804 669 €		804 669 €	
65613	CF Formation des Elus	0,00 €	20 000 €			0,00 €		0 €	0 €		0 €	
65614	Formation SPI	600,00 €	0 €			0,00 €		0 €	0 €		0 €	
657	Charges à payer	0,00 €				0,00 €		0 €	0 €		0 €	
657	Elections					0,00 €		0 €	0 €		0 €	
657	Subventions autres	1 513 589,09 €	1 720 153 €		1 616 483,84 €	1 616 483,84 €		0 €		1 616 484 €	1 616 484 €	
657	Subventions CMAD (DA sup.)											
658620	Participation ress. Fonct. CMAD	5 036 785,00 €	5 115 805 €		5 115 804,00 €	5 115 804,00 €		0 €	0 €	5 115 804 €	5 115 804 €	
658	APCMA (ICAP, Fds catastrophe, RM)	89 906,92 €	96 000 €		93 775,54 €	93 775,54 €		571 €		93 204 €	93 776 €	
658	Péréquation	40 000,00 €	40 000 €		40 000,00 €	40 000,00 €		0 €		40 000 €	40 000 €	
658	Frais de gestion CF	32 579,21 €	0 €	18 056,26 €		18 056,26 €		0 €	18 056 €		18 056 €	
6588	Autres participations	53 556,77 €	40 100 €		25 711,84 €	25 711,84 €		24 175 €		1 537 €	25 712 €	
680	Dotation aux amortissements+provisions	151 978,13 €	169 000 €		163 891,65 €	163 891,65 €		163 892 €			163 892 €	
<b>TOTAL des CHARGES d'EXPLOITATION</b>		<b>11 373 502,07 €</b>	<b>11 795 071 €</b>	<b>1 002 505,22 €</b>	<b>10 596 692,97 €</b>	<b>11 523 512,38 €</b>		<b>2 498 716 €</b>	<b>1 002 505 €</b>	<b>8 097 976 €</b>	<b>11 599 198 €</b>	
<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>		<b>626 503,57 €</b>	<b>-141 515 €</b>	<b>133 588,18 €</b>	<b>205 572,22 €</b>	<b>339 160,40 €</b>		<b>205 573 €</b>	<b>133 588 €</b>	<b>0 €</b>	<b>339 162 €</b>	
	Produits financiers	1 192,85 €	1 000 €	0,00 €	718,41 €	718,41 €		718 €			718 €	
	Charges financières	54,98 €	510 €	0,00 €	507,63 €	507,63 €		508 €			508 €	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 137,87 €</b>	<b>490 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210,78 €</b>	<b>210,78 €</b>		<b>211 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>211 €</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>627 641,44 €</b>	<b>-141 025 €</b>	<b>133 588,18 €</b>	<b>205 783,00 €</b>	<b>339 371,18 €</b>		<b>205 784 €</b>	<b>133 588 €</b>	<b>0 €</b>	<b>339 372 €</b>	
	Produits exceptionnels	17 983,19 €	0 €	0,00 €	93 798,33 €	93 798,33 €		93 798 €			93 798 €	
	Charges exceptionnelles	7 509,65 €	0 €	0,00 €	42 890,41 €	42 890,41 €		42 890 €			42 890 €	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>10 473,54 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 907,92 €</b>	<b>50 907,92 €</b>		<b>50 908 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>50 908 €</b>	
<b>TOTAL des PRODUITS</b>		<b>12 019 181,68 €</b>	<b>11 654 556 €</b>	<b>1 136 093,40 €</b>	<b>10 896 781,93 €</b>	<b>11 957 189,52 €</b>		<b>2 798 806 €</b>	<b>1 136 093 €</b>	<b>8 097 976 €</b>	<b>12 032 875 €</b>	
<b>TOTAL des CHARGES</b>		<b>11 381 066,70 €</b>	<b>11 795 581 €</b>	<b>1 002 505,22 €</b>	<b>10 640 091,01 €</b>	<b>11 566 910,42 €</b>		<b>2 542 115 €</b>	<b>1 002 505 €</b>	<b>8 097 976 €</b>	<b>11 642 596 €</b>	
<b>Résultat</b>		<b>638 114,98 €</b>	<b>-141 025 €</b>	<b>133 588,18 €</b>	<b>256 690,92 €</b>	<b>390 279,10 €</b>		<b>256 691 €</b>	<b>133 588 €</b>	<b>0 €</b>	<b>390 279 €</b>	



**Chambre**  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**CENTRE-VAL DE LOIRE**

Annexe des comptes annuels de  
l'exercice clos le  
31 décembre 2020

## Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	
2.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
2.1.2	Créances	8
2.1.3	Charges constatées d'avance	8
2.2	Passif	8
2.2.1	Variation des fonds propres CRMA	8
2.2.2	Provisions pour risques et charges	9
2.2.3	Dettes financières	9
2.2.4	Autres dettes	9
2.2.5	Fournisseurs Factures non parvenues	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
4	Autres informations	12
4.1	Engagements financiers	12
4.2	Effectif moyen	12
4.3	Engagements pris en matière de retraite	13



# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- L'année 2020 peut être qualifiée de particulière à plusieurs titres :
  - ✓ En premier lieu, la pandémie dite de la COVID 19 a perturbé bon nombre d'actions du fait des confinements successifs, certaines manifestations ont été annulées, le personnel a télétravaillé, les accueils au public ont été fermés pendant le 1<sup>er</sup> confinement...
  - ✓ Le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à une structure unique régionale a nécessité de revoir l'organisation générale et de repenser un organigramme régional.
  - ✓ Ce passage en CMAR s'accompagne de la mise en place du nouvel ERP SAP, outil qui contraint à revoir l'organisation générale de la structure, notamment pour toutes les fonctions support.
- Pour respecter le référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers, les comptes 2020 sont consolidés avec ceux du Conseil de la Formation (CF).
- Conseil de la Formation

Les comptes du CF sont validés par un comptable public qui assure également les règlements des formations aux demandeurs (artisans ou Chambre de Métiers).

La difficulté pour le CF demeure le manque de visibilité quant à la perception des ressources depuis le transfert du recouvrement des contributions et du reversement des fonds collectés.

Pour 2020, les contributions s'élèvent donc à 1.136.093 €, les reversements aux entreprises ou CMAD à 804.669 €. Après prise en compte des frais de fonctionnement, le résultat ressort positif à 133.588 €.

La CRMA engage des charges pour le fonctionnement du CF, notamment des frais de personnel, frais qui lui sont refacturés. En 2020, cela représente 75.686 €.

Particularité 2020 : une provision de 176.463 € a été comptabilisée en 2020 ; elle est destinée à faire face à l'éventuel reversement de fonds à l'Etat du fait du niveau de la trésorerie au 31 décembre 2019. La prise en compte de la subvention AGEFICE de 2019 (555.177 €) dans le calcul du reversement n'est toujours pas tranchée. Cette dotation n'obère cependant pas le résultat de l'année 2020 puisqu'elle a été comptabilisée en correction de la balance d'entrée par une écriture du report à nouveau.

Pour être complet, notons également que France Compétences a prélevé 136.863 € au titre des contributions au CPF (inscrit en compte 633).

- TFCMA

La TFCMA est perçue par la CRMA. Le droit additionnel fait l'objet d'une convention signée avec la préfecture de Région. Il a été voté à hauteur de 90% pour 2020, soit son niveau maximum. Les CMAD et la CRMA ont motivé leurs demandes au titre du droit additionnel déplafonné (30%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée. Le droit fixe 2020 s'inscrit à 118 € (% du plafond de Sécurité sociale) en hausse de 2 €.

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 31.660 entreprises dites « classiques » soit un recul de 471 par rapport à 2019.

Pour la troisième année consécutive, l'Etat a écriété le reversement national de TFCMA à 203 millions d'euros. Contrairement à 2019, la répartition de l'écrêtement 2020 entre régions a été favorable à la Région Centre Val de Loire puisque les reversements de TFCMA s'élèvent à 6.793.222 € contre 6.489.549 € en 2019 soit une hausse de 303 673 €.

La CRMA a également reçu, en 2020, au titre de la Taxe pour frais des micro-entreprises une somme de 583.766 €, soit une hausse de 64.935 €.

La collecte totale réellement versée est supérieure de 3.693 € aux informations fournies par CMA France.

Sur l'intégralité de cette collecte, 5.155.805 € ont été reversés aux CMAD dont 40.000 € au titre de la péréquation (CMA18 et 36 à parts égales).

- La convention relative aux actions économiques fixant les financements du Conseil Régional est régionalisée depuis 2018. La CRMA est la seule interlocutrice pour l'ensemble du réseau de la Région Centre Val de Loire. Elle reverse aux CMAD la part leur revenant après établissement des bilans.
- Concernant les fonds européens, à l'heure de la clôture des comptes, les conventionnements 2019 et 2020 ne sont toujours pas signés. A contrario, les conventions relatives aux actions 2018 (Renouvellement du Tissu artisanal et Accompagnement au développement des entreprises artisanales) ont été signées en 2020 ; les subventions correspondantes ont donc été comptabilisées en 2020.

- Personnel

- Peu de changement au sein de l'équipe de la CRMA en 2020
- La CRMA compte 40 salariés au 31/12/2020 correspondant à un effectif « réel » de 19,3 Equivalents temps plein sur l'année du fait des diverses mises à disposition.
- Mises à disposition des CMAD vers la CRMA
  - CMA d'Eure-et Loir : Directeur économique (40% sur l'année)
  - CMA d'Indre-et-Loire : Secrétaire générale (20% pour la gestion de l'URMA jusqu'à son départ fin août 2020 puis 10% pour le nouveau secrétaire général recruté en septembre)
  - CMA du Cher, de l'Indre et du Loiret : 10% pour la gestion de dossiers régionaux
  - CMA de Loir-et-Cher : 10% pour la gestion de dossiers régionaux jusqu'à fin août et 20% au titre de l'URMA à compter du mois de septembre (en remplacement de la SG de la CMA37 démissionnaire)
  - CMA du Loiret : Chargée des examens Taxi pour la Région (10%)

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Provision pour Départ à la retraite

La CRMA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2019.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un minimum de dix années et un maximum de trente.

Montants inscrits en 2020 :

	Dotation 2020	Reprise 2019
CRMA	132.161,11 €	124.691,92 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévu de chaque bien :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels informatiques :	3 ans
Matériel de bureau :	3-5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

#### Immobilisations CRMA

	31/12/2019	Entrées	Sorties	31/12/2020
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Licences, Mutualisation	295.676	0	0	295.676
Site Internet	24.587	0	0	24.587
Réseau VPN	10.980	0	0	10.980
Sous-total	331.243	0	0	331.243
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agencements	6.362	0	0	6.362
Matériel de transport	17.031	11.221	0	28.252
Matériel de bureau	1.440	0	0	1.440
Matériel informatique	86.953	5.940	65.164	27.729
Visioconférence	3.789	0	0	3.789
Mobilier	8.968	0	8.209	759
Divers	907	0	334	573
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Sous-total	125.450	17.161	73.707	68.904
Total	456.693	17.161	73.707	400.147

**Immobilisations Conseil de la Formation**

<u>Immobilisations Incorporelles</u> Logiciel	8.946	0	0	8.946
--	-------	---	---	-------

**Amortissements des immobilisations de la CRMA**

	31/12/2019	Entrées	Sorties	31/12/2020
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Licences, Mutualisation	252.325	19.179	0	271.504
Site Internet	24.587	0	0	24.587
Réseau VPN	7.930	3.050	0	10.980
Sous-total	284.842	22.229	0	307.071
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agencements	1.962	636	0	2.598
Matériel de transport	4.494	5.249	0	9.743
Matériel de bureau	813	228	0	1.041
Matériel informatique	82.483	3.712	65.165	21.030
Visioconférence	3.789	0	0	3.789
Mobilier	8.730	75	8.609	196
Divers	907	0	334	573
Sous-total	103.178	9.900	74.108	38.970
Total	388.020	32.129	74.108	346.041

**Amortissements des Immobilisations du Conseil de la Formation**

<u>Immobilisations Incorporelles</u> Logiciel	8.946	0	0	8.946
--	-------	---	---	-------

## 2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

## 2.1.3 Charges constatées d'avance

▪ Licences Insight Adobe Part 2021	8 744.84 €
▪ Licences Sage Part 2021	6 092.58 €
▪ Abonnement Légimarché Berger Levraut + Double trade	2 831.14 €
▪ Licences Eskape	2 812.01 €
▪ Licences Webikeo	2 443.00 €
▪ Maintenance Serveur Econocom	1 048.92 €
▪ Cartes de vœux 2021	991.20 €
▪ Assurances Multirisques Pro	937.86 €
▪ Abonnement 2021 comptabilisés en 2020 (Echos, journal de l'environnement)	788.33 €
▪ Hébergement Sphinx on line	752.25 €
▪ Abonnement Blog métiers IONOS	69.00 €

Soit un total de 27.511,13 €.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Variation des fonds propres consolidé CRMA et Conseil de la Formation

Libellé	31/12/2019	Résultat de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Subventions de l'exercice 2020	Quote-part Subventions virées CR	31/12/2020
Dotation initiale	300.000					300.000
Autres réserves	39.637					39.637
Report à nouveau	-290.583		638.115 -176.463			171.069
Résultat net de l'exercice	+ 638.115	+ 133 588 + 256 691	-638.115			+ 390.279
Subvention d'invest. DA supp	214.443			-214.443		0
Subvention d'invest. Etat	0			0		0
Subv. invest. Région virée CR	-205.160			0	214.443 -9.283	0
Subv. Invest. Etat virée CR	0					0
<b>Capitaux propres</b>	<b>696.452</b>	<b>390.279</b>	<b>-176.463</b>	<b>-214.443</b>	<b>205.160</b>	<b>900.985</b>

## 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

## 2.2.3 Dettes financières

Un emprunt destiné au financement de la refonte du site Internet et de la mise en place d'Office 365 pour l'ensemble de la Région a été contracté auprès de la Banque populaire Val de France :

✓ Capital	97.000 €
✓ Durée	3 ans
✓ Taux	0.70%

Comme cela est stipulé dans le contrat, les fonds ont été débloqués au fur et à mesure du paiement des factures relatives aux investissements dédiés. Ainsi en 2019, 48.500 € ont été débloqués en date du 22 octobre 2019. Le 2<sup>ème</sup> versement, du même montant, a été fait le 21 janvier 2020 portant le capital total à 97.000 €.

Le capital remboursé en 2020 s'élève à 32.344,12 €.

La part restant à rembourser à moins d'un an est de 32.172,39 € et à moins de 5 ans de 26.982,83 €.

## 2.2.4 Autres dettes

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins d'un an.

## 2.2.5 Fournisseurs Factures non parvenues

La majeure partie de ce compte concerne des reversements de subventions aux Chambres départementales, subventions inhérentes à des conventions portées par la CRMA pour le compte du réseau.

▪ Subvention Région 2020-142340 Développer l'Artisanat	280.304,00 €
▪ Subvention FEDER 2018 EX005024 Développer Artisanat	213.117,09 €
▪ Subvention Région 2020-142331 CTR	209.061,00 €
▪ Reversement TFCMA 2020	174.422,00 €
▪ Subvention Région 2019-133997 CTR	151.521,50 €
▪ Subvention FEDER 2018-EX004912 CTR	129.246,65 €
▪ Subvention AESN 2020-1087548	31.213,33 €
▪ Subvention ADEME 2020 Economie circulaire	12.571,43 €
▪ Subvention ADEME 2020-20CLC003	10.198,55 €
▪ Subvention Etat GPEC 2020-2018	5.604,06 €
▪ KPMG Solde Mission CAC 2020	3.480,00 €
▪ Subvention SRAL 2017	3.000,00 €
▪ CIHL Cotisation 4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	1.014,07 €

Soit un total de 1.224.753,68 €.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

Détail des charges sur exercices antérieurs : **42.880,55 €**

- Factures 2017-2018-2019 non comptabilisées	11.592,36 €
dont 2 participations à une convention signée avec la CCI régionale de Crowdfunding Bulb in centre relative à 2017 et 2018 pour 7.611 €	
- Divers Ecart Reversements Subventions années antérieures Actons Environnement	16.447,82 €
- Régularisation Soirée de la Qualification 2019	9.926,84 €
- Ecart Charges 2019 provisionnées	3.192,20 €
- Ecart Subvention Etat GPEC 2019	1.299,53 €
- Régularisations Indemnités journalières	121,80 €

*Précisons que le parallèle peut être fait pour plusieurs de ces écarts de reversements de subventions aux CMAD avec les produits détaillés ci-dessous. On retrouve les écarts dans les subventions effectivement reçues.*

Détail des produits sur exercices antérieurs : **93.796,47 €**

- Divers Ecart Subventions années antérieures Actons Environnement	35.381,00 €
- Ecart subventions Région CTR 2019	19.640,00 €
- Ecart subventions Région Filières 2019	14.195,63 €
- Ecart subvention SQ 2019	9.926,84 €
- Ecart Subvention FEDER 2016	1.869,17 €
- Regul Dossiers Artisans 2010	1.863,00 €
- Factures 2019 non émises	1.595,36 €
- Factures comptabilisées 2 fois en 2019	529,56 €
- Régularisation Cotisations CNPF 0,60% non dues 2019	8.794,82 €
- Ecart CNPF	1,09 €



### Détail des provisions

	31/12/2019	Dotation aux Provisions	Reprise sur provisions	31/12/2020
CRMA Provision Retraite	124.692,92 €	132.161,11 €	124.692,92 €	132.161,11 €
CF Risque Reversement Etat	-	176.462,81 €	-	176.462,81 €
Total	124.692,92 €	308.623,92 €	124.692,92 €	308.623,92 €

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements financiers

	N	N - 1
<b>Engagements donnés</b>		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals		
Cautions		
Autres		

Néant

### 4.2 Effectif (au 31 décembre 2020)

	Personnel salarié	Dont Personnel mis à disposition vers CMAD totalement ou partiellement
Cadres	25	15
Agents de maîtrise et Techniciens	14	8
Employés	1	1
Total	40	24

L'effectif de la CRMA était de 41 agents au 31 décembre 2020 pour un équivalent temps plein de 38,4 sur l'année.

Si l'on tient compte des mises à disposition vers les CMAD, l'effectif réel de la CRMA est de 19,3 agents.

On peut y ajouter les mises à disposition des personnels des CMAD vers la CRMA pour un total de 1,1 ETP.

### 4.3 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	132.161,11 €	0	132.161,11 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.